

N°2025/62

DEPARTEMENT  
DU  
PAS-DE-CALAIS  
-----  
COMMUNE  
D'  
AUXI-LE-CHATEAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 15/12/2025

**Nombre de Conseillers en exercice : 23**

**Présents ou représentés : 19**

**Date de la Convocation : 9/12/2025**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU  
TITRE DE LA DETR 2026 POUR LA MISE  
EN PLACE D'UN SYSTEME DE  
VIDEOPROTECTION**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

**PRESENTS :**

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Marie-José DUFOSSÉ-FRASER – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Nicolas LIBESSART – Didier COUVILLERS – Aline GUILLUY – Viviane GILBERT

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Chantal PONCHEL – Damien DUPONT – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL – Bernard LACOSTE

**ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :**

Christian GACQUIERE – Nicolas CAPY – Estelle LAUTOUR – Valérie BOITEZ

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Nicolas LIBESSART

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le contexte dans lequel s'inscrit le projet de mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune. L'objectif de ce projet étant d'assurer la sécurité des usagers dans certains espaces publics très fréquentés et de limiter le risque de dégradations des équipements publics.

Ces travaux consistent à implanter plusieurs caméras, au niveau des emplacements suivants :

- **L'espace sports et loisirs** : Un espace très fréquenté par la jeunesse auxiloise et des alentours. Il abrite plusieurs équipements communaux ayant déjà subi des dégradations par le passé.
- **Le futur parc paysager aux abords de la future halle** : Projet d'aménagement en cours de réalisation. Ce nouvel espace sera inauguré l'année prochaine et représente un investissement conséquent pour la commune. Afin de garantir la sécurité de tous et la pérennité de cet investissement, la commune souhaite y installer un dispositif de vidéoprotection.

Monsieur le Maire indiquer à l'assemblée que le montant du projet ne se limite pas à la pose des caméras, il inclut également la fourniture et la mise en place d'un serveur de capture et de stockage vidéo, au sein des locaux de la police municipale pour la consultation des enregistrements, avec installation d'un PC et d'une baie informatique avec câblage complet et raccordement. Le système intègre également la pose d'antennes et des supports spécifiques par lesquels seront assurés les transmissions entre les caméras et le poste de surveillance. Conformément à la législation en vigueur, des panneaux de signalisation seront également posés.

Monsieur le Maire précise que le système informatique est prévu pour garantir l'opérationnalité de l'équipement et la confidentialité des enregistrements. Une formation des utilisateurs figurant sur la liste officielle du dossier préfectoral sera assurée par le prestataire.

Aussi, il est précisé que le système choisi facilitera ensuite l'éventuelle extension du dispositif de vidéosurveillance, puisqu'il ne sera pas nécessaire de répéter les investissements liés à l'installation du poste de surveillance.

Le coût estimatif de cette opération s'élève à 41 385,97 € H.T.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'acter le devis pour la réalisation des travaux et de l'autoriser à déposer une demande de subvention, auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais, pour le projet précité à hauteur de 30 % du coût prévisionnel des travaux, soit une subvention de 12 415,79 € H.T.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal, à l'unanimité, (19 pour, 0 contre, 0 abstention)** :

- **APPROUVE** la réalisation des travaux pour la mise en place d'un système de vidéoprotection,
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 30 % soit 12 415,79 €,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais et à signer toutes pièces afférentes à la demande,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir déposé le dossier de demande de subvention

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre les membres présents.*

POUR EXTRAIT CONFORME  
AUXI LE CHATEAU, le 15/12/2025

Le Maire

Henri DEJONGHE



